



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi 4 juin 2012 à 20 h, au 197, rue d'Adamsville à Bromont :

Étaient présents, les conseillères et conseillers: **ALAIN EMOND, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**

Était absent le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2012-06-260 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2012
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2012-06-261 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 7 et 14 mai 2012
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mai 2012
 - 2012-06-262 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mai 2012
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2012-06-263 4.1 Contribution de la Ville de Bromont pour les travaux d'agrandissement du gymnase et l'acquisition d'une scène à la nouvelle école
 - 2012-06-264 4.2 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région
 - 2012-06-265 4.3 Motion de félicitations pour la fête du chocolat

- 2012-06-266** **4.4** Motion de félicitations – Participation de Teledyne-Dalsa, de GE aviation et d’IBM au Défi En barque pour ta fondation au profit du Centre hospitalier de Granby
- 2012-06-267** **4.5** Motion de félicitations - Golf Château-Bromont
- 2012-06-268** **4.6** Motion de remerciement à Mme Lola Landes pour l’organisation du Concert au profit de la Fondation de l’hôpital BMP
- 2012-06-269** **4.7** Abrogation de la résolution numéro 2012-02-030 et nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l’année 2012
- 5. RÈGLEMENTS**
- 2012-06-270** **5.1** Modification du règlement d’emprunt numéro 981-2011
- A.M.** **5.2** Avis de motion modifiant le règlement 972-2010 constituant le comité de circulation
- A.M.** **5.3** Avis de motion modifiant le règlement 981-2011 afin de modifier les dépenses afférentes de deux items du règlement d’emprunt
- 2012-06-271** **5.4** Adoption du règlement 996-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 5 215 000 \$ pour l’exécution de divers travaux de réfection d’aqueduc sur une partie de la rue Champlain ainsi que pour l’augmentation de la capacité de pompage des eaux usées
- 2012-06-272** **5.5** Adoption du règlement numéro 878-14-2011 modifiant le règlement sur les PIIA, visant à intégrer des objectifs et critères relatifs à des projets sur des terrains en pente, flancs et sommets de montagne
- 6. AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 2012-06-273** **6.1.1** Adoption des états financiers 2011 de l’Office Municipal d’Habitation de Bromont au 31 décembre 2011
- 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 2012-06-274** **6.2.1** Adjudication du contrat du rapiéçage de pavage et pavage de petites surfaces avec un mélange de béton bitumineux
- 2012-06-275** **6.2.2** Adjudication du contrat pour la fourniture et chargement de granulats concassés
- 2012-06-276** **6.2.3** Allocation de sommes en provenance de la réserve des eaux pour la réfection de la toiture du réservoir Berthier et Champlain
- 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
- 2012-06-277** **6.3.1** Acceptation de convention pour l’acquisition de parcelles de terrains et de servitudes ainsi que des travaux connexes dans le cadre de la reconstruction du pont Patenaude
- 2012-06-278** **6.3.2** Présentation d’une demande de certificat d’autorisation au MDDEP pour l’installation d’une borne sèche sur la rue Missisquoi
- 2012-06-279** **6.3.3** Approbation d’une grille d’évaluation de soumissionnaires dans le cadre

du plan directeur de gestion des eaux pluviales

- 2012-06-280** **6.3.4** Acceptation d'une offre de service relative au tracé d'un intercepteur d'égout sanitaire
- 2012-06-281** **6.3.5** Travaux de réfection d'une partie de la rue Saxby
- 2012-06-282** **6.3.6** Acceptation de soumission pour travaux de mécanique/électrique pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville
- 2012-06-283** **6.3.7** Acquisition de servitudes pour des infrastructures municipales et des passages- rue des Amandiers
- 2012-06-284** **6.3.8** Acquisition de servitudes d'égout pluvial affectant une partie des lots 4 065 711, 4 065 712, 4 065 716, 4 065 717, 4 361 879, 4 361 880, 4 361 884, 4 361 885 et 4 728 110 - rues de l'Aubergiste et du Violoneux.
- 2012-06-285** **6.3.9** Acquisition de servitudes d'égout pluvial affectant une partie des lots 3 758 477 et 4 065 722 à 4 065 724 - rue de l'Aubergiste.
- 2012-06-286** **6.3.10** Acquisition des lots 3 753 365, 3 753 378, 3 756 408, 4 211 678 et 4 211 679 - rues des Bolets, des Coprins, des Morilles et Shefford
- 2012-06-287** **6.3.11** Acquisition de servitudes d'égout pluvial affectant une partie des lots 2 591 386, 3 318 618, 3 592 947 et 3 593 005 - rues du Chapelier et du Meunier.
- 2012-06-288** **6.3.12** Acquisition d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc, affectant une partie du lot 3 982 530 - boulevard de Bromont.
- 2012-06-289** **6.3.13** Acquisition de servitudes d'égout pluvial affectant une partie des lots 3 318 619, 3 397 024 et 3 398 283 - rues du Chapelier et des Patriotes
- 2012-06-290** **6.3.14** Retrait du caractère public et fermeture d'une partie de l'ancienne rue Legault faisant maintenant partie du lot 2 591 269
- 2012-06-291** **6.3.15** Retrait du caractère public et fermeture de rue affectant le lot 4 888 982 - chemin de L'Assomption
- 2012-06-292** **6.3.16** Vente du lot 4 888 982, chemin de L'Assomption, à madame Francine Tremblay
- 6.4** LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 2012-06-293** **6.4.1** Demande d'autorisation pour la tenue d'une compétition de tennis - Circuit de tennis junior régional
- 2012-06-294** **6.4.2** Plage du lac Bromont et plage du Domaine naturel du lac Gale : ajout de pictogrammes «Défense de pêcher»
- 6.4.3** VACANT
- 2012-06-295** **6.4.4** Mise en candidature de la Ville de Bromont pour l'accueil du colloque Les Arts et la Ville en 2014
- 2012-06-296** **6.4.5** Amendement de la résolution 2012-05-215 - Ligue compétitive de tennis de Bromont
- 2012-06-297** **6.4.6** Demande de soutien pour la tenue de la 2e édition du Salon des métiers

d'art « Roche, Papier, Ciseaux » au Centre culturel St-John en décembre 2012

- 2012-06-298** **6.4.7** Demande d'utilisation exclusive et gratuite des terrains du Campus Germain-Désourdy - Tournoi de tennis «East side Mario's Open»
- 2012-06-299** **6.4.8** Amendement de la résolution 2012-05-213 -Traversée du lac Bromont 2012
- 2012-06-300** **6.4.9** Demande de soutien – Ligue de hockey Junior AA
- 2012-06-301** **6.4.10** Participation financière au projet du terrain de soccer synthétique à l'école de la Chantignole dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 6.5** **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2012-06-302** **6.5.1** Remplacement du système d'alarme de la caserne 3
- 2012-06-303** **6.5.2** Renouvellement des armes de service - achat de *Glock 17*
- 2012-06-304** **6.5.3** Achat de plaques de comptage
- 6.6** **GREFFE**
- 6.7** **URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 2012-06-305** **6.7.1** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2012
- 2012-06-306** **6.7.2** Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement spécial pour Leucan lors du spectacle aérien
- 2012-06-307** **6.7.3** Demande d'autorisation de la Croix Rouge section Brome-Missisquoi afin de tenir une collecte de fonds sur le site du Marché aux puces
- 2012-06-308** **6.7.4** Demande d'autorisation d'affichage d'enseignes annonçant la tenue d'activités de financement de la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier
- 2012-06-309** **6.7.5** Demande d'autorisation pour prolonger la tenue d'une vente chapiteau devant la boutique Philippe Dagenais
- 2012-06-310** **6.7.6** Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial - 161 rue Bagot
- 2012-06-311** **6.7.7** Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une maison à toiture de faible pente ou plate - 220 rue Bellechasse
- 2012-06-312** **6.7.8** Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée et d'une enseigne projetée d'un commerce - 746, rue Shefford
- 2012-06-313** **6.7.9** Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial - 1392, rue Shefford
- 2012-06-314** **6.7.10** Suivi d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet résidentiel intégré situé au coin du boulevard de Bromont et de la rue Joliette

- 2012-06-315** **6.7.11** Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle construction de type temporaire sur pieux située sur le chemin du Lac-Gale (Spa Balnea)
- 2012-06-316** **6.7.12** Demande relative à l'approbation préliminaire pour l'implantation et l'intégration architecturale d'un projet de lotissement de 10 lots sur le chemin Laprairie (site du centre équestre)
- 2012-06-317** **6.7.13** Suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale visant une approbation préliminaire pour un projet résidentiel intégré situé sur le lot 3 398 234 – boul. de Bromont
- 2012-06-318** **6.7.14** Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un centre de villégiature (petits chalets) dans le cadre du projet de développement du lot 2 929 687 - rue des Soulanges
- 2012-06-319** **6.7.15** Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée d'un commerce - 715, rue Shefford
- 2012-06-320** **6.7.16** Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment industriel - 11, rue Pacifique Est
- 2012-06-321** **6.7.17** Demande de dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant - 20, rue des Aulnes
- 2012-06-322** **6.7.18** Demande de dérogation mineure visant la construction d'un escalier à plus de 1,8 m du sol - 161, rue Bagot
- 2012-06-323** **6.7.19** Demande de dérogation mineure visant la construction d'un toit plat à une résidence unifamiliale - 164, rue des Deux-Montagnes
- 2012-06-324** **6.7.20** Demande de dérogation mineure pour régulariser la dimension du lot 2 930 736 - 312, chemin Missisquoi
- 2012-06-325** **6.7.21** Demande de dérogation mineure visant la construction d'une maison bi-familiale avec garage à toit plat - rue Jones (lot 5 027 690)
- 6.8** **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 6.9** **RESSOURCES HUMAINES**
- 2012-06-326** **6.9.1** Entente de départ de Monsieur Pascal Sarrazin
- 2012-06-327** **6.9.2** Permanence au poste de secrétaire administrative d'urbanisme
- N.M.** **6.9.3** Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- 6.10** **TOURISME**
- 7.** **DIVERS**
- 8.** **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M.** **8.1** Déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Alain Emond
- N.M.** **8.2** Demande d'appui à l'instauration de la « Move Over Law » au Québec
- 9.** **AFFAIRES NOUVELLES**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-06-328

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2012-06-260

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2012, avec la modification suivante :

- report du sujet 6.4.3.

ADOPTÉE

2012-06-261

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 14 MAI 2012**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 14 mai 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2012 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2012, tels que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION

2012-06-262

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2012

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 mai 2012, au montant de **1 823 634,20 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **615 762,11 \$**

Caisse déboursés : **262 487,91 \$**
385 679,94 \$

Paies versées le:

- 3 mai 2012 **183 916,28 \$**
- 17 mai 2012 **185 586,99 \$**
- 31 mai 2012 **90 200,97 \$**

Faits saillants :

Chèque no.	
5466	Paiement de 27 271,00\$ à l'office Municipal d'Habitation de Bromont pour la contribution au déficit de 2011.
5592	Paiement de 100 344,01\$ à Consturctions DJL pour des travaux routiers et l'achat de pierre et gravier.
M1230	Paiement de 72 912,75\$ à Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2012-06-263

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT POUR LES
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE ET
L'ACQUISITION D'UNE SCÈNE À LA NOUVELLE ÉCOLE**

ATTENDU les fonctions et pouvoirs dévolus à la Ville de Bromont par la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la population et le nombre de familles résidentes de Bromont ne cesse de croître;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire contribuer à la réalisation du projet de construction de cette école;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée auprès de la Commission scolaire Val-des-Cerfs à une participation financière pour les travaux d'agrandissement du gymnase incluant l'acquisition d'une scène d'une valeur de 100 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 100 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-264

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE
COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région à fait parvenir à Ville de Bromont, en date du 26 avril 2012, la facture pour le renouvellement de son adhésion pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 ;

ATTENDU les bénéfices pour Ville de Bromont de renouveler son adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de Ville de Bromont à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013, et ce, pour un montant de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175 \$)**, plus les taxes applicables, conformément à la facture datée du 1^{er} juin 2012.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-265

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA FÊTE DU CHOCOLAT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat est un événement grand public et familial créé en basse saison touristique;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat a eu lieu les 19, 20, 21 et 26, 27 mai dernier et a connu en franc succès;

ATTENDU QUE l'événement a permis de rassembler parents et amis et d'attirer plusieurs visiteurs et touristes pour en faire un événement festif;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et remercier Monsieur Michel Bilodeau, instigateur de l'événement, ainsi que les commanditaires pour leur contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2012-06-266

MOTION DE FÉLICITATIONS – PARTICIPATION DE TELEDYNE-DALSA, DE GE AVIATION ET D'IBM AU DÉFI EN BARQUE POUR TA FONDATION AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

ATTENDU la tenue de la première édition du Défi En barque pour ta fondation au profit de la Fondation du centre hospitalier de Granby;

ATTENDU la participation de trois entreprises du Technoparc de Bromont à l'événement, soit Teledyne-Dalsa, Ge Aviation et IBM;

ATTENDU QUE leur participation offre un rayonnement sur Bromont;

ATTENDU QUE Teledyne-Dalsa a remporté la médaille d'or dans la catégorie B et GE Aviation a remporté la médaille d'argent dans la même catégorie, les classant au 4^e et 5^e rang parmi les 34 équipes ayant participées à l'événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter les équipes de Teledyne-Dalsa, de GE Aviation et d'IBM pour leur participation à l'événement ainsi que pour leur contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2012-06-267

MOTION DE FÉLICITATION – GOLF CHÂTEAU-BROMONT

ATTENDU QUE la tenue de la 26^e édition du gala des Grands prix du tourisme québécois, le 28 mai dernier au Centre de foires de Sherbrooke afin de rendre hommage à l'élite de l'industrie touristique par l'attribution des Grands Prix du tourisme québécois ;

ATTENDU la nomination du Golf Château-Bromont ;

ATTENDU QUE Golf Château-Bromont a remporté le Lauréat d'argent pour le prix Sites et destinations de plein air, de sport et de loisir.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter Golf Château-Bromont et plus particulièrement, Monsieur Martin Ducharme et son équipe, gagnants du Lauréat d'argent pour le prix Sites et destinations de plein air, de sport et de loisir ainsi que pour leur contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2012-06-268

MOTION DE REMERCIEMENT À MADAME LOLA LANDES POUR L'ORGANISATION DU CONCERT AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

ATTENDU QU'un concert-bénéfice au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins a été organisé par la Ville de Bromont le 12 mai dernier;

ATTENDU l'implication et le dévouement de madame Landes quant à l'organisation du concert-bénéfice;

ATTENDU le succès qu'a connu l'édition 2012 du concert-bénéfice;

ATTENDU que la Ville de Bromont tient à souligner de façon particulière le travail exceptionnel qu'a fait Madame Landes et à la remercier pour sa généreuse contribution dans l'organisation de l'événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN EMOND**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transmettre nos plus sincères remerciements à madame Lola Landes pour sa généreuse contribution dans l'organisation du concert-bénéfice et de souligner le travail exceptionnel qu'elle a fait.

De souligner l'excellence de son engagement bénévole et de la remercier pour sa contribution à notre communauté.

ADOPTÉE

2012-06-269

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-02-030 ET
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS
COMITÉS POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2012-02-030 intitulée «Nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2012» ;

ATTENDU l'élection de monsieur Alain Emond au poste de conseiller municipal du district #2 Lac Bromont, le 29 avril 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 2012-02-030 afin de procéder à de nouvelles nominations des membres du Conseil sur les différents comités, suite à l'arrivée de Monsieur Emond ;

ATTENDU QUE le Conseil, sur recommandation de la mairesse, peut désigner nommément certains de ses membres afin de les voir siéger sur différents comités;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger et de remplacer la résolution numéro 2012-02-030 afin de procéder à de nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2012;

D'effectuer les nominations suivantes des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2012 et de confier à ces derniers certains dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

D'attribuer à monsieur **RÉAL BRUNELLE**, conseiller municipal du quartier Mont-Soleil, les dossiers en lien avec le *développement commercial et urbain* et avec *l'agriculture*. De plus, Monsieur Brunelle est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le conseil des maires de la *Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* et ce, en l'absence de la mairesse ainsi que le *comité de démolition*. Monsieur Brunelle se voit également attribuer les dossiers en lien avec le développement du loisir et du sport, les dossiers d'entente inter municipale, les dossiers des sentiers multifonctionnels et les pistes cyclables, ainsi que les dossiers relatifs

aux fêtes du 50e anniversaire de Bromont en 2014. Il représentera la Ville auprès des instances suivantes : l'*association des Amis des sentiers de Bromont*, le *regroupement des gens d'affaires de Bromont*, et au besoin les *Chambres de commerce de la Haute-Yamaska et de Cowansville et région*. Monsieur Brunelle est aussi désigné pour les dossiers de *ressources humaines* de la Ville.

D'attribuer à monsieur **ALAIN EMOND**, conseiller municipal du quartier Lac Bromont, les dossiers en lien avec le développement durable et l'environnement, dont le comité de pilotage et le comité de développement durable. De plus, Monsieur Emond est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le conseil d'administration de la *Société d'agriculture du comté de Shefford* (SACS) et l'association *Action conservation du Bassin Versant du Lac Bromont* (ACBLVB). Monsieur Emond est aussi désigné pour les dossiers relatifs à *l'élaboration du plan de développement durable*. De plus, Monsieur Emond apportera son expérience dans les dossiers touchant le développement économique et les relations internationales.

D'attribuer à Madame **DIANE PERRON**, conseillère municipale du quartier Mont-Brome, les dossiers en lien avec *la culture, le patrimoine, les arts et la bibliothèque*, les dossiers portant sur *les travaux publics* ainsi que *la gestion et la valorisation des matières résiduelles*. De plus, Madame Perron est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de la Ville, le *comité consultatif de la culture*, le *conseil d'administration de la Fondation du Maire*, le *comité de jumelage Cabourg Grigny*, le *comité de circulation* et le *comité d'embellissement de la Fabrique Saint-François-Xavier*. Madame Perron participera également au comité responsable de la préparation des fêtes du 50e anniversaire de Bromont en 2014.

D'attribuer à Madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, conseillère municipale du quartier Shefford, les dossiers en lien avec la *sécurité publique* (police, incendie et plan de mesures d'urgence), le *comité de la Cour Municipale*, le *comité de circulation* et également les dossiers liés à *la santé et le développement social* et à *la famille*. De plus, Madame Lagacé est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *conseil d'établissement de l'école de la Chantignole*, le *comité de la famille*, le *comité de démolition*, le *conseil d'administration de l'organisme Transport adapté*, le *conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation* (OMH) ainsi que *l'organisme Carrefour Action municipale et famille*. Madame Lagacé se voit également attribuer les dossiers relatifs aux *besoins exprimés par les citoyens en matière de desserte des soins de santé et d'intégration des personnes handicapées, de la vie communautaire* et les dossiers touchant les *conseils de fabrique paroissiale et les œuvres de Sœur Marguerite*.

D'attribuer à Monsieur **JACQUES LAPENSÉE**, conseiller municipal du quartier Pierre-Laporte les dossiers liés à la *communication* dont le Voici Bromont, les communiqués électroniques et le site Internet. De plus, Monsieur Lapensée est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de la Ville, le conseil d'administration de la *Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est* (RARCE) ainsi que le *conseil d'administration du Centre national de cyclisme*. Monsieur Lapensée agira également à titre d'observateur au conseil d'administration de la *Société d'agriculture du comté de Shefford* (SACS).

D'attribuer à Madame **ANIE PERRAULT**, conseillère municipale du quartier Adamsville les dossiers économiques en lien, entre autres, avec le *développement du Technoparc*, incluant le Centre de recherches et les

entreprises de nos parcs industriels, ainsi que le *développement touristique et les événements*. De plus, Madame Perrault est nommée pour représenter la Ville au *conseil d'administration de la Société de Développement Économique de Bromont* (SODEB) et au conseil d'administration de la *Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est* (RARCE) ainsi qu'au conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier. Elle se voit également attribuer les dossiers touchant le *budget et les finances*.

Pouvant siéger à tous les comités de par sa fonction de Mairesse, **Madame PAULINE QUINLAN** pourra se joindre aux différents comités au besoin. Notamment, Madame Quinlan est nommée comme représentante de la Ville au *comité de démolition*. De plus, Madame Quinlan préside le conseil d'administration de la *Société de Développement Économique de Bromont* (SODEB). Elle *préside la table de travail* dont le mandat est de doter la Ville de Bromont de son plan de développement durable. Elle préside également le *conseil d'administration de la Fondation du maire de la Ville de Bromont*. En plus de sa fonction de mairesse, madame Quinlan siège au conseil des maires de la *Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* ainsi que sur les comités de la Municipalité régionale de comté qui lui sont assignés. Elle siège également au Conseil d'administration du Centre local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi, dont elle assume également la présidence. Elle siège au conseil d'administration de la *Conférence régionale des élus de la Montérégie Est* (CRÉ), au conseil d'administration de la *Fédération Canadienne des Municipalités* (FCM) ainsi qu'au conseil d'administration de *Services Québec*.

ADOPTÉE

2012-06-270

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 981-2011

ATTENDU les pouvoirs conférés à ce Conseil à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le règlement numéro 981-2011 adopté par ce Conseil à l'effet de décréter un emprunt et une dépense de 4 545 000\$ pour l'exécution de divers travaux de réfection, de pavage et d'aménagement, la réalisation d'une étude de configuration du boulevard de Bromont ainsi que l'achat de véhicules et d'équipements spécialisés;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour répondre plus adéquatement au besoin de la Ville quant à l'acquisition de machinerie et véhicules et ce sans en changer l'objet, le terme ou le montant prévu;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier le règlement d'emprunt numéro 981-2011 de manière à prévoir que l'item (C) qui prévoyait l'acquisition d'un camion 6 roues quatre roues motrices avec équipements à neige soit remplacé par un camion 10 roues;

Que la charge des contribuables à l'égard des dépenses afférentes audit règlement demeure la même.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 972-2010
CONSTITUANT LE COMITÉ DE CIRCULATION**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne un avis de motion, conformément à *la Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement 972-2010 constituant le Comité de circulation sera modifié et présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil ;

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** demande une dispense de lecture dudit règlement dont copie est remise à tous les membres du Conseil présent à cette séance.

A.M.

**AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 981-
2011 AFIN DE MODIFIER LES DÉPENSES AFFÉRENTES DE DEUX
ITEMS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à *la Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 981-2011 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 545 000\$ pour l'exécution de divers travaux de réfection, de pavage et d'aménagement, la réalisation d'une étude de configuration du boul. Bromont ainsi que l'achat de véhicules et d'équipements spécialisés » sera modifié de manière à prévoir que les montants afférents aux items (K) Équipements spécialisés pour les sentiers et (P) Aménagement d'espaces de travail à l'Hôtel-de-Ville soit modifié à l'article 2 du règlement et sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** demande une dispense de lecture de la modification dudit règlement dont copie est remise à tous les membres du Conseil présent à cette séance.

2012-06-271

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMERO 996-2012 DÉCRETANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 215 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE
DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE
LA RUE CHAMPLAIN AINSI QUE POUR L'AUGMENTATION DE LA
CAPACITÉ DE POMPAGE DES EAUX USÉES**

ATTENDU l'avis de motion du présent règlement dûment donné à la séance de ce Conseil tenue le 14 mai 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le règlement numéro 996-2012 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 215 000 \$ pour l'exécution de divers travaux de réfection d'aqueduc sur une partie de la rue Champlain ainsi que l'augmentation de la capacité de pompage des eaux usées ».

ADOPTÉE

2012-06-272

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-14-2011 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL
QU'AMENDÉ, VISANT À INTÉGRER DES OBJECTIFS ET CRITÈRES
RELATIFS À DES PROJETS SUR DES TERRAINS EN PENTE, FLANCS ET
SOMMETS DE MONTAGNE »**

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE la construction en montagne a ses défis uniques en aménagement et en gestion des eaux de ruissellement, mais également en ce qui a trait à la préservation des paysages;

ATTENDU QUE le règlement en vigueur n'est pas entièrement adapté à l'ensemble des caractéristiques du territoire puisque les objectifs et critères demeurent les mêmes peu importe la localisation d'un projet de développement;

ATTENDU QUE le caractère naturel, les boisés et les secteurs montagneux sont des caractéristiques propres à Bromont qui doivent être protégées et mises en valeur;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2011;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 05 décembre 2011, au cours de laquelle les citoyens ont pu s'exprimer par rapport à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE des citoyens ont soulevé le caractère contraignant de certains objectifs et critères proposés au projet de règlement;

ATTENDU QUE des citoyens ont proposé des modifications au projet de règlement;

ATTENDU QUE le Conseil est ouvert à certaines modifications des objectifs et critères proposés sans diminuer l'esprit du règlement;

ATTENDU QUE le Conseil a décidé d'appliquer certaines des propositions de citoyens, tel qu'identifier les zones spécifiquement visées ainsi que de modifier des critères relatifs au lotissement, à l'implantation d'un bâtiment, à l'architecture et à l'aménagement d'un terrain.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 878-14-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, visant à intégrer des objectifs et critères relatifs à des projets sur des terrains en pente, flancs et sommets de montagne ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2012-06-273

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 276 400 \$ et les dépenses à 582 550 \$, laissant un déficit de 306 150\$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10 % du déficit soit la somme de 30 615 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 33 192 \$, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-12-610 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2011, lesquels démontrent un solde à recevoir de **2 634 \$** par la Ville de Bromont pour ajuster la partie du déficit payé à l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉE

2012-06-274

**ADJUDICATION DU CONTRAT DU RAPIÉÇAGE DE PAVAGE ET
PAVAGE DE PETITES SURFACES AVEC UN MÉLANGE DE BÉTON
BITUMINEUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès des entreprises pour le rapiéçage du pavage et le pavage des petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux.

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 17 mai 2012 à 11h, nous avons reçu 2 soumissions d'entreprises qualifiées et conformes soit :

Construction D.J.L. inc. : 83 450 \$
Pavages Montérégie inc.: 86 700 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange de béton bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Construction D.J.L. inc pour la somme de 83 450,00\$ plus les taxes applicables**, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

ADOPTÉE

2012-06-275

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
CHARGEMENT DE GRANULAT CONCASSÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres publique auprès des entreprises pour la fourniture et le chargement de granulats pour les années 2012 et 2013;

ATTENDU QUE les quantités indiquées au bordereau de prix sont estimatives;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 17 mai 2012 à 11hr 01, nous avons reçu 2 soumissions d'entreprises qualifiées et conformes soit :

Construction D.J.L. inc. : 1 950 300 \$
Sintra inc. : 2 013 200 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de fourniture et chargement de granulats concassée pour les années 2012 et 2013 au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Construction D.J.L. inc. pour la somme de 1 950 300,00\$ plus les taxes applicables**, le tout selon le bordereau de quantités approximatives et les disponibilités budgétaires de 2012;

Que les sommes payables pour les années 2013 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2012-06-276

**ALLOCATION DE SOMMES EN PROVENANCE DE LA RÉSERVE DES
EAUX POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU RÉSERVOIR
BERTHIER ET CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE les toitures des réservoirs d'eau potable Berthier et Champlain présentent des signes d'usures pouvant occasionner des problèmes;

ATTENDU QUE ces projets n'avaient pas été prévus lors de la préparation budgétaire 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'allouer une somme de 44 000 \$ qui permettra au service des travaux publics, de procéder aux travaux correctifs sur les toitures du réservoir Berthier et Champlain.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 44 000 \$ à même la réserve des eaux et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-277

**ACCEPTATION DE CONVENTION POUR L'ACQUISITION DE
PARCELLES DE TERRAINS ET DE SERVITUDES AINSI QUE DES
TRAVAUX CONNEXES DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU
PONT PATENAUDE**

ATTENDU QUE :

- **M. Léonard Roberge et Mme Linda Jurgutis** sont propriétaires du lot 2 928 628, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Bromont, ayant façade sur la rue Patenaude.
- **M. Gilles Jr. Desloges** est propriétaire du lot 2 928 636, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Bromont ayant façade sur la rue Patenaude.
- **M. Miguel Théberge**, est propriétaire du lot 2 928 653, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Bromont ayant façade sur la rue Patenaude.
- **M. Daniel Morin**, est propriétaire du lot 2 928 649, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Bromont ayant façade sur la rue Patenaude.
- **Mme Nadia Rondeau** est propriétaire du lot 2 928 652, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Bromont ayant façade sur la rue Patenaude.

ATTENDU QU'une partie des travaux de reconstruction du pont Patenaude empiète sur ces propriétés privées;

ATTENDU QU'il est requis d'obtenir le consentement des propriétaires avant d'effectuer les travaux ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre les propriétaires concernés et Ville de Bromont pour l'acquisition de parcelles de terrains et de servitudes de drainage ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

ATTENDU QUE les ententes intervenues avec les propriétaires concernés représentent un montant de 26 150 \$;

ATTENDU QUE d'autres travaux seront nécessaires dans la réalisation du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques, à signer pour et au nom de Ville de Bromont lesdites conventions;

D'accepter les termes des conventions intervenues avec les propriétaires concernés;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 60 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-278

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP POUR
L'INSTALLATION D'UNE BORNE SECHE SUR LA RUE
MISSISQUOI**

ATTENDU l'opportunité d'installer une borne sèche sur la rue Missisquoi afin d'améliorer la sécurité contre les incendies dans le secteur ;

ATTENDU QUE l'installation de ladite borne sèche implique des travaux dans le littoral d'un cours d'eau ;

ATTENDU QU'il est requis, en vertu de l'article 22 de *Loi sur la qualité de l'environnement*, de demander un certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs avant de procéder à l'installation de la borne sèche.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques et un représentant de la firme Enviro Guide A.L. inc, à présenter une demande de certificat d'autorisation, pour et au nom de la Ville de Bromont, auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs et à signer la demande accompagnée de tous les documents et renseignements requis relativement à cette demande. Le tout dans le cadre du projet d'installation d'une borne sèche sur la rue Missisquoi.

ADOPTÉE

2012-06-279

**APPROBATION D'UNE GRILLE D'ÉVALUATION DE
SOUSSIONNAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR
DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

ATTENDU l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) précisant les règles à respecter dans l'établissement et le fonctionnement d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cas d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse de se doter d'un outil de gestion supplémentaire dans l'évaluation et l'octroi d'un mandat d'élaboration d'un plan directeur de gestion des eaux de pluviales ;

ATTENDU la grille proposée à cet effet par le directeur des services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter telle que soumise, la grille d'analyse des offres présentées dans le cadre de l'octroi de contrat pour l'élaboration d'un plan directeur de gestion des eaux de surface.

ADOPTÉE

2012-06-280

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE RELATIVE AU
TRACÉ D'UN INTERCEPTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE**

ATTENDU QU'une étude sur la capacité du réseau d'égout sanitaire conclue en l'insuffisance de certains postes de pompage ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la mise à niveau de ces infrastructures, dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de valider la faisabilité de démanteler le poste de pompage no 5, au coin de la rue des Carrières et Shefford, au profit d'un intercepteur gravitaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier les impacts qu'aurait un projet au nord de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE la firme BPR a soumis une offre de service portant le no. 14800 (10osv) permettant d'effectuer les études requises par les items susmentionnés.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques à accepter l'offre de service no. 14800 (10osv) de la firme BPR, datée du 4 mai 2012 au montant de 14 100\$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires à même la réserve des eaux et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-281

TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE SAXBY

ATTENDU QUE la surface de roulement d'un tronçon du chemin Saxby est dans un mauvais état;

ATTENDU QU'une étude a été commandée à la firme Qualitas afin d'évaluer les options de réfection du chemin dans une perspective de durabilité à long terme;

ATTENDU QUE les coûts de l'option de réfection la plus avantageuse sont estimés à près de 200 000\$;

ATTENDU qu'il est requis de procéder aux travaux de réfection dans les meilleurs délais, afin de sécuriser les usagers de la route.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques à entreprendre la réfection du tronçon problématique du chemin Saxby ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-282

**ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR TRAVAUX DE
MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a entamé un projet de réaménagement de l'hôtel de ville.

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à la firme Servisys pour la réalisation des plans d'ingénierie et des travaux de modification du système de ventilation et d'électricité.

ATTENDU QUE la firme Servisys a soumis à la Ville, une offre de service au montant de 21 325\$, plus les taxes applicables, pour effectuer les travaux susmentionnés ;

ATTENDU QU'après analyse, l'offre de service de la firme Servisys est conforme aux attentes de la Ville et respecte le budget alloué pour les travaux de mécanique du bâtiment du projet de réaménagement.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de service de la firme Servisys, daté du 24 mai 2012 au montant de 21 325 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de mécanique de bâtiment et d'électricité, dans le cadre du projet de réaménagement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2012-06-283

**ACQUISITION DE SERVITUDES POUR DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES ET DES PASSAGES, RUE DES AMANDIERS**

ATTENDU QUE l'acquisition de servitudes pour des infrastructures municipales et des passages touchant des immeubles de la rue des Amandiers fut entérinée par le conseil municipal à son assemblée du 7 mai dernier en vertu de la résolution portant le numéro 2012-05-206;

ATTENDU QU'à cette résolution, un des deux (2) propriétaires fut omis d'être mentionné soit monsieur François Boulet et madame Ginette Beaulieu;

ATTENDU QUE la résolution portant le numéro 2012-05-206 est annulée et est remplacé par la présente résolution;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Les Constructions Brome-Missisquoi inc., portant le numéro P2009-VDL-07;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2010-07-368, en date du 5 juillet 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Brome-Missisquoi inc. s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, déjà en place, affectant une partie des lots 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Brome-Missisquoi inc. s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'aménagement futur d'une piste permettant d'y circuler à pied et en bicyclette et d'une servitude de non déboisement, affectant une partie des lots 4 513 967, 4 513 968 et 4 513 971, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Brome-Missisquoi inc. s'est engagée à signer un acte de servitude de passage en faveur de Ville de Bromont affectant une partie des lots 4 513 966, 4 513 967, 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc de monsieur François Boulet, madame Ginette Beaulieu et Les Constructions Brome-Missisquoi inc. relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, déjà en place, touchant une partie des lots 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de deux cent trente et un mètres carrés et six dixièmes (231,6 m²) et cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (164,5 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7552, dossier 3258;

Que Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur François Boulet, madame Ginette Beaulieu et Les Constructions Brome-Missisquoi inc. relativement à l'aménagement futur d'une piste permettant d'y circuler à pied et en bicyclette et une servitude de non déboisement, touchant une partie des lots 4 513 967, 4 513 968 et 4 513 971, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de deux cent soixante mètres carrés et cinq dixièmes (260,5 m²), cent vingt et un mètres carrés et neuf dixièmes (121,9 m²) et cent vingt mètres carrés et huit dixièmes (120,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7553, dossier 3258;

Que Ville de Bromont acquière une servitude de passage de monsieur François Boulet, madame Ginette Beaulieu et Les Constructions Brome-Missisquoi inc., touchant une partie des lots 4 513 966, 4 513 967, 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de deux mètres carrés et deux dixièmes (2,2 m²), un mètre carré et trois dixièmes (1,3 m²), soixante-sept

mètres carrés (67,0 m²) et soixante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (67,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7554, dossier 3258;

Que ces servitudes sont consenties en considération des services apportés par Ville de Bromont à ces emplacements;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-284

**ACQUISITION DE SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL AFFECTANT UNE
PARTIE DES LOTS 4 065 711, 4 065 712, 4 065 716, 4 065 717, 4 361 879,
4 361 880, 4 361 884, 4 361 885 et 4 728 110, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUES DE
L'AUBERGISTE ET DU VIOLONEUX**

ATTENDU QU'une modification au bail emphytéotique intervenue entre Le Parcours du Vieux Village inc. et Ville de Bromont relativement à la gestion immobilière du golf fut entérinée par le conseil municipal en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-05-291;

ATTENDU QUE cette modification au bail emphytéotique fut publiée au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous le numéro 14431591, le 11 juillet 2007;

ATTENDU QUE cette clause de gestion immobilière du golf correspond à la présentation d'un plan montrant la localisation des différentes servitudes de drainage et d'irrigation, incluant l'identification des numéros de publication des servitudes;

ATTENDU QUE les différents protocoles d'entente relatifs aux travaux municipaux pour la réalisation des différentes rues des Résidences du Vieux Village de Bromont inc. engageaient le titulaire à la publication de servitudes de drainage et d'irrigation liées au fonctionnement du parcours de golf;

ATTENDU QUE ces obligations amènent à la publication de servitudes d'égout pluvial affectant les immeubles riverains au parcours de golf pour sa saine gestion;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitudes d'égout pluvial rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de madame Danielle Cuillerier, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 711, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cinquante-six mètres carrés et sept dixièmes (56,7 m²),

montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Pierre Drolet et madame Francine Nadeau, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 712, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cinquante-six mètres carrés et huit dixièmes (56,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Claude Bellemare et madame Claudette Deneault-Aubert, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 716, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de soixante mètres carrés et un dixième (60,1 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Raynald Bergeron et madame Claudette Champagne, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 717, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de soixante mètres carrés et quatre dixièmes (60,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de Côté Multiplex inc., déjà en place, affectant une partie des lots 4 361 879 et 4 361 884, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant respectivement une superficie de trois mètres carrés (3,0 m²) et soixante-cinq mètres carrés (65,0 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de Immeubles Novard inc., déjà en place, affectant une partie des lots 4 361 880 et 4 361 885, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant respectivement une superficie de trois mètres carrés (3,0 m²) et soixante-cinq mètres carrés (65,0 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de messieurs Marc-André Lacroix, Jacques Laganière et Paul Gagnon et mesdames Loraine Beattie, Catherine Arbour, Lise Renaud, Monique Lefebvre et Ghislaine Bousquet, déjà en place, affectant une partie du lot 4 728 110, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent quinze mètres carrés et six dixièmes (115,6 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5595, dossier RSM10400183-2;

Que ces servitudes sont consenties à titre gratuit;

D'accepter le projet d'acte de servitudes d'égout pluvial tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitudes d'égout pluvial à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-285

**ACQUISITION DE SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL AFFECTANT
UNE PARTIE DES LOTS 3 758 477 et 4 065 722 à 4 065 724,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE DE L'AUBERGISTE**

ATTENDU QU'une modification au bail emphytéotique intervenue entre Le Parcours du Vieux Village inc. et Ville de Bromont relativement à la gestion immobilière du golf fut entérinée par le conseil municipal en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-05-291;

ATTENDU QUE cette modification au bail emphytéotique fut publiée au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous le numéro 14431591, le 11 juillet 2007;

ATTENDU QUE cette clause de gestion immobilière du golf correspond à la présentation d'un plan montrant la localisation des différentes servitudes de drainage et d'irrigation, incluant l'identification des numéros de publication des servitudes;

ATTENDU QUE les différents protocoles d'entente relatifs aux travaux municipaux pour la réalisation des différentes rues des Résidences du Vieux Village de Bromont inc. engageaient le titulaire à la publication de servitudes de drainage et d'irrigation liées au fonctionnement du parcours de golf;

ATTENDU QUE ces obligations amènent à la publication de servitudes d'égout pluvial affectant les immeubles riverains au parcours de golf pour sa saine gestion;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitudes d'égout pluvial rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Jean Gagné et madame Mélanie Auger, déjà en place, affectant une partie du lot 3 758 477, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent trois mètres carrés et cinq dixièmes (103,5 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5596, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Gervais Ouellet et madame France Poulin, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 722, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent trois mètres carrés et huit dixièmes (103,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5596, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Vincent Bienvenue et madame Lise Fortin, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 723, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent quarante-sept mètres carrés et un

dixième (147,1 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5596, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de madame Hélène Nankivell, déjà en place, affectant une partie du lot 4 065 724, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (145,3 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5596, dossier RSM10400183-2;

Que ces servitudes sont consenties à titre gratuit;

D'accepter le projet d'acte de servitudes d'égout pluvial tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitudes d'égout pluvial à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-286

ACQUISITION DES LOTS 3 753 365, 3 753 378, 3 756 408, 4 211 678 et 4 211 679, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUES DES BOLETS, DES COPRINS, DES MORILLES ET SHEFFORD

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Cleary & Breton inc. pour la phase I;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2005-06-317, en date du 20 juin 2005;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Cleary & Breton inc. pour la phase II;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2008-03-130, en date du 3 mars 2008;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'entente, Immobilier Cleary & Breton inc. s'est engagé à céder les lots 3 753 365, 3 753 378, 3 756 408, 4 211 678 et 4 211 679, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, à titre de contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière d'Immobilier Cleary & Breton inc. les lots 3 753 365, 3 753 378, 3 756 408, 4 211 678 et 4 211 679, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

Que cet achat est fait en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003.

D'accepter le projet d'acte d'achat tel que soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte d'achat à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-287

ACQUISITION DE SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 2 591 386, 3 318 618, 3 592 947 et 3 593 005, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUES DU CHAPELIER ET DU MEUNIER

ATTENDU QU'une modification au bail emphytéotique intervenue entre Le Parcours du Vieux Village inc. et Ville de Bromont relativement à la gestion immobilière du golf fut entérinée par le conseil municipal en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-05-291;

ATTENDU QUE cette modification au bail emphytéotique fut publiée au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous le numéro 14431591, le 11 juillet 2007;

ATTENDU QUE cette clause de gestion immobilière du golf correspond à la présentation d'un plan montrant la localisation des différentes servitudes de drainage et d'irrigation, incluant l'identification des numéros de publication des servitudes;

ATTENDU QUE les différents protocoles d'entente relatifs aux travaux municipaux pour la réalisation des différentes rues des Résidences du Vieux Village de Bromont inc. engageaient le titulaire à la publication de servitudes de drainage et d'irrigation liées au fonctionnement du parcours de golf;

ATTENDU QUE ces obligations amènent à la publication de servitudes d'égout pluvial affectant les immeubles riverains au parcours de golf pour sa saine gestion;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitudes d'égout pluvial rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Patrick St-Michel et madame Maryse Samson, déjà en place, affectant une partie des lots 2 591 386 et 3 318 618, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant respectivement une

superficie de cent vingt-huit mètres carrés et deux dixièmes (128,2 m²) et cent trente-huit mètres carrés et un dixième (138,1 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5597, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Jacques Laniel et madame Nicole Maltais, déjà en place, affectant une partie du lot 3 592 947, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent un mètres carrés et deux dixièmes (101,2 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3719, dossier 2043AS;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur François Bédard et madame Sylvie Archambault, déjà en place, affectant une partie du lot 3 593 005, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent mètres carrés et huit dixièmes (100,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3719, dossier 2043AS;

Que ces servitudes soient consenties à titre gratuit;

D'accepter le projet d'acte de servitudes d'égout pluvial tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitudes d'égout pluvial à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-288

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET
D'AQUEDUC, AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 3 982 530, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,
BOULEVARD DE BROMONT.**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Place West-Shefford, s.e.c., portant le numéro P2009-IGA-01;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2009-04-185, en date du 20 avril 2009;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Place West-Shefford, s.e.c., s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, déjà en place et à être installées au besoin, affectant une partie du lot 3 982 530, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc de Place West-Shefford, s.e.c., relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, déjà en place et à être installées au besoin, affectant une partie du lot 3 982 530, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mille cent neuf mètres carrés et deux dixièmes (2 109,2 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5561, dossier RSM10400197-4;

Que ces servitudes sont consenties en considération des services apportés par Ville de Bromont à cet emplacement;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-289

**ACQUISITION DE SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL AFFECTANT UNE
PARTIE DES LOTS 3 318 619, 3 397 024 ET 3 398 283, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,
RUES DU CHAPELIER ET DES PATRIOTES**

ATTENDU QU'une modification au bail emphytéotique intervenue entre Le Parcours du Vieux Village inc. et Ville de Bromont relativement à la gestion immobilière du golf fut entérinée par le conseil municipal en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-05-291;

ATTENDU QUE cette modification au bail emphytéotique fut publiée au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous le numéro 14431591, le 11 juillet 2007;

ATTENDU QUE cette clause de gestion immobilière du golf correspond à la présentation d'un plan montrant la localisation des différentes servitudes de drainage et d'irrigation, incluant l'identification des numéros de publication des servitudes;

ATTENDU QUE les différents protocoles d'entente relatifs aux travaux municipaux pour la réalisation des différentes rues des Résidences du Vieux Village de Bromont inc. engageaient le titulaire à la publication de servitudes de drainage et d'irrigation liées au fonctionnement du parcours de golf;

ATTENDU QUE ces obligations amènent à la publication de servitudes d'égout pluvial affectant les immeubles riverains au parcours de golf pour sa saine gestion;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitudes d'égout pluvial rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur René Donais et madame Denise Allard, déjà en place, affectant une partie du lot 3 318 619, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de soixante-quatorze mètres carrés et six dixièmes (74,6 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5601, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de 9047-1376 Québec inc., déjà en place, affectant une partie du lot 3 397 024, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent trente-trois mètres carrés et un dixième (133,1 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5564, dossier RSM10400183-2;

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout pluvial de monsieur Jean-François Viens et madame Sophie Clermont, déjà en place, affectant une partie du lot 3 398 283, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent vingt mètres carrés et un dixième (120,1 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5601, dossier RSM10400183-2;

Que ces servitudes sont consenties à titre gratuit;

D'accepter le projet d'acte de servitudes d'égout pluvial tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitudes d'égout pluvial à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-290

RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE ET FERMER À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DE L'ANCIENNE RUE LEGAULT, FAISANT MAINTENANT PARTIE DU LOT 2 591 269, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC

ATTENDU QUE selon les actes publiés au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous les numéros 155145 et 155189, au mois de juin 1960, le ministère des Transports du Québec a acquis une partie du lot 1244 et deux (2) parties du lot 1241, cadastre officiel du Canton de Shefford, faisant partie de l'ancienne rue Legault;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9)*, Ville de Bromont est devenue propriétaire de ces parties de lots;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entériné le Règlement 646-89, enlevant le caractère de rue à la rue Legault et fermant la rue Legault à titre de chemin public en raison de son déplacement éventuel vers la rivière Yamaska pour les besoins d'aménagement du centre d'achat Les Sommets Bromont;

ATTENDU QUE ledit Règlement a été émis sur une base cadastrale différente à celle identifiée par le ministère des Transports du Québec et les actes ci-haut mentionnés, selon laquelle une partie du lot 1244 et deux (2) parties du lot

1241, cadastre officiel du Canton de Shefford, faisaient partie de l'ancienne rue Legault ;

ATTENDU QUE les auteurs du propriétaire actuel (Métro Richelieu inc.) du centre d'achat Les Sommets Bromont ont acquis de Ville de Bromont une partie de l'ancienne rue Legault sous une identification cadastrale différente de celle des actes 155145 et 155189;

ATTENDU QUE la rue Legault fut déplacée à son endroit actuelle suivant l'adoption du Règlement 646-89;

ATTENDU QU'en raison de cette identification cadastrale erronée, les parties de lots mentionnées à la transaction entre les auteurs de Métro Richelieu inc. et Ville de Bromont n'ont plus aucun suivi cadastral possible et une brisure fut créée à la chaîne des titres pour l'examineur de titres en rapport avec les actes 155145 et 155189 affectant ainsi la propriété de ces parcelles;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel du lot 2 591 269, cadastre officiel du Québec, soit Métro Richelieu inc. souhaite corriger la situation ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à céder cette partie de l'ancienne rue Legault à Métro Richelieu sous la bonne identification cadastrale;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède cette partie de l'ancienne rue Legault, elle doit lui retirer le caractère de rue et la fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public une partie de l'ancienne rue Legault correspondant aux désignations cadastrales mentionnées dans les actes publiés au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous les numéros 155145 et 155189 affectant une partie du lot 1244 et deux (2) parties du lot 1241, cadastre officiel du Canton de Shefford, faisant maintenant partie du lot 2 591 269, cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE

2012-06-291

**RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE ET FERMETURE À TITRE DE
CHEMIN PUBLIC DU LOT 4 888 982, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,
CHEMIN DE L'ASSOMPTION**

ATTENDU QUE madame Francine Tremblay est propriétaire de l'immeuble situé au 279, chemin de L'Assomption;

ATTENDU QUE l'immeuble de madame Francine Tremblay est constitué d'une ancienne partie du chemin de L'Assomption en raison de son déplacement lors de la réalisation de l'Autoroute des Cantons de l'Est;

ATTENDU QUE les propriétaires successifs de cet immeuble ont occupé cette ancienne partie du chemin de L'Assomption depuis le moment du déplacement dudit chemin;

ATTENDU QUE madame Francine Tremblay a présenté à Ville de Bromont une demande d'acquisition de cette ancienne partie du chemin de L'Assomption pour un montant forfaitaire de cent dollars (100 \$) en plus d'assumer les coûts d'arpentage et notarié;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à vendre cette partie de l'ancien chemin de L'Assomption à madame Francine Tremblay;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont vende ce lot, elle doit lui retirer le caractère de rue et le fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public le lot 4 888 982, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de deux mille soixante-sept mètres carrés et six dixièmes (2 067,6 m²), montré au plan de l'opération cadastrale de remplacement préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7445, dossier 5254.

ADOPTÉE

2012-06-292

**VENTE DU LOT 4 888 982, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN DE
L'ASSOMPTION, À MADAME FRANCINE TREMBLAY**

ATTENDU QUE madame Francine Tremblay est propriétaire de l'immeuble situé au 279, chemin de L'Assomption;

ATTENDU QUE l'immeuble de madame Francine Tremblay est constitué d'une ancienne partie du chemin de L'Assomption en raison de son déplacement lors de la réalisation de l'Autoroute des Cantons de l'Est;

ATTENDU QUE les propriétaires successifs de cet immeuble ont occupé cette ancienne partie du chemin de L'Assomption depuis le moment du déplacement dudit chemin;

ATTENDU QUE madame Francine Tremblay a présenté à Ville de Bromont une demande d'acquisition de cette ancienne partie du chemin de L'Assomption;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à vendre cette partie de l'ancien chemin de L'Assomption à madame Francine Tremblay.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont vende à madame Francine Tremblay le lot 4 888 982, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant une superficie de deux mille soixante-sept mètres carrés et six dixièmes (2 067,5 m²), montré au plan de l'opération cadastrale de remplacement préparée par

monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7445, dossier 5254;

Que cette vente est faite en considération d'une somme de cent (100 \$) plus les taxes applicables;

D'accepter le projet d'acte de vente tel que soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou en son absence le greffier par intérim ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de vente à intervenir.

ADOPTÉE

2012-06-293

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE
COMPÉTITION DE TENNIS - CIRCUIT DE TENNIS JUNIOR
RÉGIONAL**

ATTENDU la demande de Tennis Brome Missisquoi (TBM) d'utilisation exclusive et gratuite des terrains de tennis du Campus Germain-Désourdy vendredi 13 juillet prochain de 8h à 16h pour la tenue d'une compétition junior de tennis dans le cadre du Circuit régional de tennis junior;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU que la Ville souhaite soutenir des initiatives dans le domaine du loisir.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation gratuite et exclusive des 4 terrains de tennis du Campus Germain-Désourdy par Tennis Brome Missisquoi pour la tenue de l'étape Bromont du Circuit régional de tennis Junior vendredi 13 juillet de 8h à 16h.

ADOPTÉE

2012-06-294

**PLAGE DU LAC BROMONT ET PLAGE DU DOMAINE NATUREL
DU LAC GALE : AJOUT DE PICTOGRAMMES «DÉFENSE DE
PÊCHER»**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont tient à offrir à ses citoyens des lieux sécuritaires pour la pratique d'activités de loisir;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont permet l'accès à une aire de baignade surveillée au lac Bromont et au lac Gale;

ATTENDU QUE le Règlement sur les nuisances interdit la pêche (923-2006 article 11.31) mais que des leurres et des hameçons sont retrouvés dans la zone de baignade et sur la rive;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'ajout de pictogrammes «Défense de pêcher» à la plage du lac Bromont et à la plage du Domaine naturel du lac Gale.

ADOPTÉE

2012-06-295

**MISE EN CANDIDATURE DE LA VILLE DE BROMONT POUR
L'ACCUEIL DU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE ONT EN 2014**

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de faire connaître la vitalité culturelle de sa municipalité aux congressistes venant de partout au Québec et de la francophonie canadienne ainsi qu'auprès des instances gouvernementales qui participent au colloque;

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de profiter d'une vitrine non seulement québécoise, mais également canadienne et parfois internationale puisque le colloque attire des participants de la francophonie canadienne ainsi que des représentants d'autres pays ;

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de profiter de ce moment fort pour annoncer de nouveaux projets ou célébrer des réalisations ou des événements marquants (ex : Souligner les 50 ans de Bromont);

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de bénéficier d'une vitrine médiatique d'envergure nationale;

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de mobiliser les représentants de ses milieux artistiques, culturels et communautaires autour d'un projet commun;

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de participer au développement économique de sa municipalité;

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de consolider le sentiment de fierté de ses citoyens envers leur identité;

ATTENDU QUE la tenue du colloque Les Arts et la Ville permettrait à la municipalité de contribuer au rayonnement de sa région;

ATTENTU QUE le colloque Les Arts et la Ville est le seul événement québécois qui permet de réunir, chaque année, les principaux acteurs du développement culturel au Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'agente de développement (culture et vie communautaire) du SLCVC à présenter la candidature de la Ville de Bromont dans l'éventuelle possibilité qu'elle puisse accueillir la 27^e édition du colloque Les Arts et la Ville en 2014.

ADOPTÉE

2012-06-296

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2012-05-215 - LIGUE
COMPÉTITIVE DE TENNIS DE BROMONT**

ATTENDU la décision du conseil (résolution 2012-05-215) d'attribuer 3 terrains de tennis plutôt que 4 terrains pour les activités de la Ligue récréative de tennis de Bromont (connu sous Ligue compétitive de tennis de Bromont);

ATTENDU que le nombre élevé de participants dans la Ligue récréative de tennis de Bromont (résidents bromontois exclusivement) fait en sorte que davantage de terrains ou d'heures d'utilisation exclusives et gratuites sont requises pour la tenue de ses activités;

ATTENDU la disponibilité des terrains de tennis du CREGD.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution 2012-05-215 en permettant à la Ligue récréative de tennis de Bromont l'utilisation exclusive des 4 courts du terrain du tennis municipal du CREGD du 14 mai au 26 septembre 2012, les lundis et mercredis de 9h à 12h.

D'autoriser la directrice du SLCVC, à signer une entente d'utilisation avec les responsables de la Ligue.

ADOPTÉE

2012-06-297

**DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA TENUE DE LA 2^E ÉDITION DU
SALON DES MÉTIERS D'ART « ROCHE, PAPIER, CISEAUX » AU
CENTRE CULTUREL ST-JOHN EN DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE deux citoyennes artisanes de Bromont, Madame Florence Hupin et Madame Rachel Grenon (promoteurs), souhaitent organiser une 2^e édition du petit salon des métiers d'art contemporains appelé « Roche, Papier, Ciseaux » au Centre culturel St-John du 12 au 16 décembre 2012;

ATTENDU QUE pour réaliser cet événement, ces promoteurs souhaitent obtenir la gratuité du Centre culturel St-John pour la durée du salon;

ATTENDU QU'une des orientations de la politique culturelle de la Ville de Bromont est le « soutien à la création et l'essor des arts et de la culture »;

ATTENDU QU'un des objectifs de la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est « de favoriser l'engagement de la population dans l'élaboration et la promotion de l'offre de services »;

ATTENDU QU'un salon des métiers d'art représente un événement que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire trouve intéressant d'ajouter à l'offre culturelle de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE cet événement vient bonifier la programmation du Centre culturel St-John, un lieu propice et inspirant pour la tenue d'un tel événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prêter gratuitement le Centre culturel St-John aux deux promoteurs pour la tenue de la 2^e édition du petit salon des métiers d'art contemporains « Roche, Papier, Ciseaux » du 12 au 16 décembre 2012.

D'autoriser le directeur du SLCVC, ou l'agente de développement (culture et vie communautaire), à signer une entente faisant état des modalités d'utilisation du Centre culturel St-John pour cet événement, pour et au nom de la Ville, avec les promoteurs.

ADOPTÉE

2012-06-298

**DEMANDE D'UTILISATION EXCLUSIVE ET GRATUITE DES
TERRAINS DU CAMPUS GERMAIN-DÉSOURDY - TOURNOI DE
TENNIS «EAST SIDE MARIO'S OPEN»**

ATTENDU QU'une demande d'utilisation exclusive et gratuite des terrains de tennis municipaux est formulée par le comité organisateur du tournoi East Side Mario's Open;

ATTENDU QUE les participants à ce tournoi sont majoritairement bromontois;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées et veut en favoriser l'accès;

ATTENDU QUE la Ville veut favoriser la tenue d'événements sportifs et la participation de la population.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'utilisation exclusive et gratuite des QUATRE (4) terrains de tennis municipal pour la tenue du tournoi en double «East Side Mario's Open» le 18 (ou 19) août prochain, de permettre l'affichage sur le site des bannières commerciales des commanditaires, l'utilisation de matériel prêté par le SLCVC et l'accès au hall de l'Aréna.

D'autoriser la directrice du SLCVC, à signer une entente d'utilisation avec le responsable du comité organisateur.

ADOPTÉE

2012-06-299

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2012-05-213 - TRAVERSÉE
DU LAC BROMONT 2012**

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Traversée du lac Bromont a modifié la date de la tenue de l'événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution 2012-05-213 afin de modifier la date projetée pour la tenue de la Traversée du lac Bromont : 23 juin remis au 24 juin en cas de pluie (originellement 24 juin remis au 1^{er} juillet si pluie).

ADOPTÉE

2012-06-300

DEMANDE DE SOUTIEN - LIGUE HOCKEY JUNIOR AA

ATTENDU QUE deux promoteurs souhaitent acheter du temps de glace sur une base récurrente pour la prochaine saison afin d'instaurer une équipe de hockey de catégorie junior AA;

ATTENDU QUE les promoteurs estiment les dépenses inhérentes à 50 000\$ pour l'instauration de cette équipe à Bromont et qu'ils sollicitent le soutien de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville privilégie les partenariats avec ses organismes locaux;

ATTENDU QUE la Ville veut conserver le caractère «sans alcool» des gradins lors des activités récurrentes se déroulant à l'Aréna;

ATTENDU QUE la Ville privilégie ses organismes partenaires quant aux opportunités de revenus que peuvent générer la vente de publicité dans les bâtiments municipaux;

ATTENDU QU'annuellement, la Ville accorde la tenue d'un tournoi du 26 au 30 décembre qui restreint l'accès à la population durant les vacances des Fêtes.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'achat de temps de glace à l'Aréna de Bromont pour la tenue des parties de la Ligue Junior AA Estrie-Mauricie pour la saison 2012-2013 (2.5 heures par semaines pour 25 semaines à 112\$/hre + les taxes applicables);

D'accorder la location gratuite du hall aux promoteurs de la Ligue junior AA lors de ces parties afin d'y installer la billetterie.

ADOPTÉE

2012-06-301

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DU TERRAIN DE SOCCER
SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET
RÉCRÉATIVES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de sa population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont autorise la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à présenter le projet de terrain de soccer synthétique à l'école de la Chantignole au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, au coût total de 2 202 100 \$ avant taxes avec une participation financière du programme de 50 %;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Bromont à payer sa part (60 %, soit 660 630 \$) des coûts admissibles au projet et à payer sa part des coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que soit conclue une entente avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs relativement à la propriété du terrain sur lequel sera érigée le terrain de soccer synthétiques ainsi qu'une entente relativement au partage des coûts et des revenus d'exploitation;

Que la Ville de Bromont désigne monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à la participation au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2012-06-302

REPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME DE LA CASERNE 3

ATTENDU QUE la caserne #3 du service de sécurité incendie dispose d'un système d'alarme incendie et intrusion;

ATTENDU QUE le système d'alarme actuel est défectueux et nécessite le remplacement des composantes principales;

ATTENDU QUE plusieurs composantes secondaires sont non compatibles avec les nouveaux systèmes de contrôle;

ATTENDU QUE le remplacement du système d'alarme représente une somme de 2 347,31 \$ plus les taxes applicables à l'achat;

ATTENDU QUE l'économie réalisée par la modification du lien téléphonique applicable aux nouvelles composantes représente un montant de plus de 700 \$ annuellement.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remplacer le système d'alarme actuel par des équipements fonctionnels et de nouvelles technologies en autorisant une dépense de \$ 2 347,31 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires à même le surplus anticipé de l'exercice financier et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-06-303

**RENOUVELLEMENT DES ARMES DE SERVICE - ACHAT DE
GLOCK 17**

ATTENDU que les armes de service doivent toutes être renouvelées et qu'il sera dans les prochaines années très difficile de faire importer les Glock 17 des États-Unis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder à l'achat des treize (13) armes de service Glock modèle 17, 9 x 19 Semi-automatique, de la compagnie Police Ordnance Company Inc., de Markham, Ontario, au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour effectuer l'acquisition des armes, lequel est remboursable sur une période de trois ans.

ADOPTÉE

2012-06-304

ACHAT DE PLAQUES DE COMPTAGE

ATTENDU QUE les plaques de comptage achetées en 2010 ne suffisent plus à la demande afin d'obtenir des études de circulation escomptées;

ATTENDU QUE le service de police a obtenu une soumission pour l'achat de deux (2) paires de plaques de comptage au montant de 7 840 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette recommandation est proposée par le comité de circulation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder à l'achat de deux (2) paires de plaques de comptage de la compagnie Électroméga Ltée. au montant de 7 840 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour effectuer l'acquisition des armes, lequel est remboursable sur une période de trois ans.

ADOPTÉE

2012-06-305

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 MAI 2012**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2012.

ADOPTÉE

2012-06-306

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN
ÉVÉNEMENT SPÉCIAL POUR LEUCAN LORS DU SPECTACLE
AÉRIEN**

ATTENDU QUE le spectacle aérien aura lieu du 30 juin et 1er juillet 2012 à l'aéroport de Bromont;

ATTENDU QU'un citoyen souhaite organiser une levée de fonds pour Leucan en permettant à des motorisés de s'installer sur le terrain de l'aéroport;

ATTENDU QUE tous les fonds seraient versés directement à LEUCAN;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser, du 29 juin au 2 juillet 2012, la tenue d'un événement spécial pour Leucan lors du spectacle aérien.

ADOPTÉE

2012-06-307

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LA CROIX ROUGE SECTION
BROME-MISSISQUOI AFIN DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS
SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES**

ATTENDU QUE la *Croix-Rouge - section Brome-Missisquoi* a déposé une demande d'autorisation à tenir une activité de levée de fonds le 22 juillet 2012 ou, en cas de pluie, le 29 juillet, sur le site occupé par le Marché aux Puces;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du *Règlement de zonage* en vigueur, le conseil peut autoriser un événement de cette nature;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la *Croix-Rouge section Brome-Missisquoi* à tenir une activité de sollicitation dans le cadre de sa campagne de financement aux entrées du site occupé par le Marché aux Puces de Bromont le 22 juillet 2012 ou, en cas de pluie, le 29 juillet, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du propriétaire du site;

D'émettre le permis requis sans frais pour la tenue de cette collecte de fonds.

ADOPTÉE

2012-06-308

**DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE D'ENSEIGNES
ANNONÇANT LA TENUE D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE LA
PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la *Paroisse Saint-Vincent-Ferrier* a présenté une demande afin d'être autorisée à installer des enseignes temporaires pour annoncer la tenue de deux activités de financement qui auront lieu en août et octobre 2012;

ATTENDU QUE ces enseignes seraient installées environ un mois avant la tenue de chacune des activités de financement;

ATTENDU QUE ces enseignes seraient installées au coin des rues Magenta Est et Brousseau et sur le terrain occupé par le 196 du chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE l'installation de ces deux enseignes nécessite l'autorisation de la Ville de Bromont parce qu'elle déroge à sa réglementation en vigueur en matière d'affichage;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la *Paroisse Saint-Vincent-Ferrier* à installer des enseignes temporaires afin d'annoncer ses activités de financement de méchoui et de brunch qui auront lieu respectivement le 26 août 2012 et le 21 ou 28 octobre 2012;

D'autoriser que ces enseignes soient installées environ un mois avant la tenue de chacune des activités de financement et qu'elles soient retirées par les organisateurs de l'activité dans les cinq (5) jours suivant la tenue de chaque activité;

De permettre que ces enseignes soient installées au coin des rues Magenta Ouest et Brousseau et sur le terrain occupé par le 196 du chemin d'Adamsville;

De mandater le personnel habilité à l'emploi de la Ville, à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées à la présente résolution soient satisfaites;

D'émettre le permis sans frais relativement à l'installation desdites enseignes temporaires.

ADOPTÉE

2012-06-309

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROLONGER LA TENUE
D'UNE VENTE CHAPITEAU DEVANT LA BOUTIQUE PHILIPPE
DAGENAIS**

ATTENDU QUE les propriétaires du Philippe Dagenais souhaitent prolonger la vente extérieure sous chapiteau devant la boutique située au 115-117 boulevard Bromont jusqu'au 10 juin 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du Règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel évènement.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser, du mardi 5 juin au dimanche 10 juin 2012, la tenue d'une vente chapiteau devant la boutique Mobilier Philippe Dagenais située au 115-117 boulevard Bromont.

ADOPTÉE

2012-06-310

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL
MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 161, RUE BAGOT**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial situé au 161, rue Bagot a été déposée;

ATTENDU QUE le projet requiert la démolition d'une résidence unifamiliale située entre le projet intégré « Blanc sur Vert » et les résidences unifamiliales de la rue Bagot;

ATTENDU QUE la végétation mature sur ce terrain a l'effet d'une bande tampon entre les différents gabarits que l'on retrouve dans Blanc sur Vert et sur le reste de la rue Bagot;

ATTENDU QUE le comité reconnaît l'effort architectural et le design du projet;

ATTENDU toutefois que les membres du CCU considèrent que le projet s'intègre difficilement au milieu, car le volume et la hauteur du bâtiment projeté ont une trop grande différence avec les résidences existantes et qu'un plus grand effort d'intégration devrait être investi dans le projet pour qu'il soit conforme aux objectifs et critères du PIIA.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial situé au 161, rue Bagot.

ADOPTÉE

2012-06-311

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE MAISON À
TOITURE DE FAIBLE PENTE OU PLATE SITUÉE AU 220, RUE
BELLECHASSE**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une maison à toiture de faible pente ou plate située au 220, rue Bellechasse a été déposée ;

ATTENDU QUE les revêtements et matériaux utilisés sont les suivants :

- Finis aluminium de couleur Gentek « charcoal » #523
- Bois « Maibec » (clin 6 po. de largeur) fini 052 « Ambre Algonquin »
- Maçonnerie à apparence de pierres minces empilées : pierre Lamina de Permacon, « nuancé beige Amboise », ou pierre naturelle
- Crépi (en panneaux, ou avec joints apparents), de couleur #HC-44 (Gamme Benjamin Moore)
- Fenêtres : aluminium, couleur Gentek « noir » #525
- Porte de garage : aluminium uni, couleur Gentek « noir » #525
- Fascia des débords de toiture : aluminium, couleur Gentek « charbon » #523
- Soffite : en bois, de couleur naturelle, avec éclairage encastré
- Éléments structuraux extérieurs et piliers : poteaux de bois massif (couleur naturelle) et pierre naturelle

ATTENDU QUE la résidence projetée répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une maison à toiture de faible pente ou plate située au 220, rue Bellechasse.

ADOPTÉE

2012-06-312

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE
DÉTACHÉE ET D'UNE ENSEIGNE PROJETÉE D'UN COMMERCE
SITUÉ AU 746, RUE SHEFFORD (ZONE D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée et d'une enseigne projetée d'un commerce situé au 746, rue Shefford (zone d'intérêt patrimonial) a été déposée;

ATTENDU QUE l'enseigne sur poteaux projetée aura les mêmes dimensions que celle installée par le commerce précédent, soit 18 pouces X 30 pouces, et remplacera la section du haut de l'enseigne existante;

ATTENDU QUE l'enseigne sera fabriquée d'aluminium recouvert de plastique, comme ce que l'on retrouve sur l'affiche existante;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent poser du lettrage dans plusieurs espaces vitrés du bâtiment;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent également poser une enseigne posée perpendiculairement au bâtiment sur un support existant;

ATTENDU QUE l'enseigne projetée posée perpendiculairement au bâtiment n'est pas nécessaire étant donné la proximité de l'enseigne sur poteaux en place et le grand nombre de lettrage dans les surfaces vitrés;

ATTENDU QUE la demande répond en partie aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver seulement le remplacement de l'enseigne sur poteaux et le lettrage dans les surfaces vitrées.

ADOPTÉE

2012-06-313

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 1392,
RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial situé au 1392, rue Shefford a été déposée ;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur proposé est en acier pré-peint de couleur beige et la toiture en bardeaux d'asphalte brun;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté a une façade droite sans jeu de retrait ou d'avancé ;

ATTENDU QUE le milieu d'insertion du bâtiment est hétérogène, mais en amélioration avec les bâtiments qui y ont été construits récemment;

ATTENDU QUE le bâtiment ne répond pas aux objectifs et critères du PIIA.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De refuser la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial situé au 1392, rue Shefford.

ADOPTÉE

2012-06-314

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN PROJET
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SITUÉ AU COIN DU BOULEVARD DE
BROMONT ET DE LA RUE JOLIETTE**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet résidentiel intégré situé au coin du boulevard de Bromont et de la rue Joliette a été déposée;

ATTENDU QUE le comité, en novembre 2011, avait donné un accord de principe au style architectural et aux matériaux selon les esquisses préparées par Michael Desharnais, designer;

ATTENDU QUE cet accord de principe ne constituait en rien une approbation au projet de développement selon le règlement sur les PIIA, le comité ayant exigé que les plans finaux de l'architecte soient conformes aux esquisses 3D et qu'un plan d'implantation acceptable soit déposé;

ATTENDU QUE les plans d'architecture démontrent plusieurs différences avec les perspectives 3D déposées;

ATTENDU également que les coupes de terrains déposées illustrent bien que le volume et la hauteur des bâtiments projetés ne s'intègrent pas avec les résidences unifamiliales au nord et à l'est du projet;

ATTENDU QUE malgré le dépôt d'un plan d'aménagement paysager conforme aux attentes de la Ville, l'implantation et le volume des bâtiments ne répondent pas aux objectifs d'intégration applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ne pas approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet résidentiel intégré situé au coin du boulevard de Bromont et de la rue Joliette

ADOPTÉE

2012-06-315

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION (STYLE
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN) DE TYPE TEMPORAIRE SUR PIEUX
SITUÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-GALE (SPA BALNEA)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle construction (style aménagement de terrain) de type temporaire sur pieux située sur le chemin du Lac-Gale a été déposée ;

ATTENDU QUE la nouvelle surface sur pieux sera localisée à l'arrière (au nord) de la terrasse la plus à l'est du club de plage;

ATTENDU QUE la construction est une structure de 6 pieds, en cèdre, et qu'aucun remplissage n'est prévu;

ATTENDU QU'une plate-forme du même genre avait été autorisée en 2010;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle construction (style aménagement de terrain) de type temporaire sur pieux située sur le chemin du Lac-Gale.

ADOPTÉE

2012-06-316

**DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION PRÉLIMINAIRE POUR
L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN
PROJET DE LOTISSEMENT DE 10 LOTS SUR LE CHEMIN
LAPRAIRIE (SITE DU CENTRE ÉQUESTRE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'approbation préliminaire pour l'implantation et l'intégration architecturale d'un projet de lotissement de 10 lots sur le chemin Laprairie (site du centre équestre) a été déposée;

ATTENDU QUE le projet résidentiel projeté implique tout d'abord la démolition du centre équestre;

ATTENDU QUE la rue projetée et la dimension des lots respectent le cadre champêtre de la rue Gaspé;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'aménagement d'un sentier pour se connecter au réseau existant;

ATTENDU QUE l'implantation et la construction des résidences devra faire l'objet d'un PIIA afin de s'assurer de l'intégration de celles-ci dans le milieu, mais que le requérant a proposé des inspirations architecturales qui répondent aux objectifs et critères des PIIA applicables ;

ATTENDU QUE le concept préliminaire de desserte électrique et celui de drainage et de rétention devront être validés avant l'approbation finale du PIIA et la signature d'une entente relative aux travaux municipaux, le comité suggérant fortement que la partie visible du terrain à partir de la rue Gaspé soit desservie par un réseau enfoui puisqu'elle se trouve en prairie;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande d'approbation préliminaire.

ADOPTÉE

2012-06-317

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET
L'INTEGRATION ARCHITECTURALE VISANT UNE APPROBATION
PRELIMINAIRE POUR UN PROJET RESIDENTIEL INTEGRE SITUE SUR
LE LOT 3 398 234 SUR LE BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale visant une approbation préliminaire pour un projet résidentiel intégré situé sur le lot 3 398 234 sur le boulevard de Bromont a été déposée ;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments proposés s'intègre aux projets en cours sur le boulevard Bromont;

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments projetés A1, A2 et A3 répondent aux objectifs et critères du PIIA;

ATTENDU QUE les autres bâtiments projetés, les stationnements et l'aire d'agrément dans la portion nord du projet sont localisés dans une voie de circulation qui serait préférable de conserver afin de diminuer le nombre d'accès au Boulevard de Bromont;

ATTENDU QUE le comité considère que la Ville devrait entreprendre une démarche de planification détaillée pour ce secteur avant d'autoriser l'implantation des bâtiments B1 à B5;

ATTENDU QUE les stationnements devraient être davantage aménagés pour répondre aux objectifs de verdissement de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la demande vise un accès additionnel sur le boulevard Bromont et qu'aucune entente n'a encore été convenue avec la garderie;

ATTENDU QUE la demande répond seulement en partie aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande pour les bâtiments A1, A2, A3 conditionnellement à :

- le dépôt des couleurs et des échantillons de matériaux ;
- l'approbation par le CCU d'un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte paysagiste;
- la signature d'une entente avec la garderie afin d'éviter le dédoublement des entrées charretières sur l'emplacement si une entrée charretière temporaire est nécessaire pour le projet;
- la signature d'une entente-cadre entre la Ville et le promoteur prévoyant les garanties financières pour que les trois bâtiments du projet intégré et l'aménagement paysager soient complétés.

De réaliser dans les 3 prochains mois une étude de planification pour ce secteur visant à valider l'importance de la future voie de circulation pour ce secteur de la municipalité tout en évitant de réduire le potentiel de nombre d'unités pour le site;

De repousser la demande pour les bâtiments B1 à B5 à la conclusion de cette étude.

ADOPTÉE

2012-06-318

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UN CENTRE DE VILLÉGIATURE (PETITS
CHALETs) DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU LOT
2 929 687 DE LA RUE DES SOULANGES**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un centre de villégiature (petits chalets) dans le cadre du projet de développement du lot 2 929 687 de la rue des Soulanges a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à l'adoption finale du projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) adopté par le conseil municipal à la séance du 2 avril 2012 et vise à approuver l'architecture finale des bâtiments et des aménagements paysagers finaux;

ATTENDU QUE le requérant a déposé des plans pour un chalet-type similaire au modèle approuvé en avril 2012 ;

ATTENDU QUE la proposition pour le revêtement extérieur est le bois avec une teinture semi-transparente naturelle et la toiture en tôle architecturale (couleur vert forêt);

ATTENDU QUE conformément aux exigences du PPCMOI, le requérant a formulé ces engagements environnementaux pour les chalets :

- Les bâtiments seront en bois puisqu'il s'agit d'un matériau naturel, renouvelable, qui ne dégage pas de substance toxique et dont l'approvisionnement local est possible. Le bois proviendra d'ailleurs d'une scierie locale situé à moins de 100 km de Bromont, probablement « Bois Champigny » situé à Mansonville, réduisant ainsi les GES associés au transport des matériaux ;
- Des fenêtres performantes (exemple EnergyStar) seront utilisées afin de maximiser le gain d'énergie pour le bâtiment ;
- Une isolation à valeur de résistance thermique (RSI) élevée sera utilisée de sorte à conserver la chaleur à l'intérieur ;
- Des appareils de plomberie écoénergétiques (pompes de douche et toilettes à faible débit) seront utilisés afin de limiter la consommation d'eau potable ;
- Enfin, la peinture et les matériaux utilisés seront exempts de composés organiques volatils (COV).

ATTENDU QUE ce volet de la demande répond aux critères et objectifs applicables;

ATTENDU toutefois que la condition du PPCMOI sur l'aménagement paysager n'est toujours pas à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE ce plan est l'élément principal pour que le projet respecte le PPCMOI et les objectifs du PIIA relatif à un projet commercial, soit l'intégration au milieu d'insertion et au type de rue qui borde les constructions, la qualité de l'architecture et l'aménagement des espaces extérieurs par des plantations significatives.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande pour l'intégration architecturale des chalets.

De repousser toutefois l'approbation du PIIA au dépôt d'un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte-paysagiste qui identifiera les espèces et les calibres des arbres et arbustes à planter autour des chalets visibles à partir du boulevard Pierre-Laporte et d'exiger une garantie

financière équivalente à 100% des aménagements prévus avant l'émission des permis de construction.

ADOPTÉE

2012-06-319

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE
DÉTACHÉE D'UN COMMERCE SITUÉ AU 715, RUE SHEFFORD
(ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour un commerce situé dans le secteur patrimonial a été déposée;

ATTENDU QUE les poteaux ainsi que l'affiche de l'adresse sont en cèdre de l'Ouest et que les enseignes présentant les affiches sont en UHD ;

ATTENDU QUE l'affiche et ses panneaux répondent aux objectifs et critères applicables à l'exception de l'impression derrière *CB traiteur* qui devrait être neutre comme les deux autres panneaux.

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la demande conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne de « CB traiteur » soit neutre comme les deux autres panneaux et respecte la charte des couleurs applicable pour la zone patrimoniale.

ADOPTÉE

2012-06-320

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UN AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT
INDUSTRIEL SITUÉ AU 11, RUE PACIFIQUE EST**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 11, rue Pacifique Est a été déposée;

ATTENDU QUE le bâtiment s'intègre parfaitement au bâtiment existant;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la demande.

ADOPTÉE

2012-06-321

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR
AVANT SITUÉ 20, RUE DES AULNES**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant situé 20, rue des Aulnes a été déposée;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement paysager détaillé a été déposé;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire projeté est situé à plus de 7 m de l'emprise d'une rue (prolongement de la rue des Aulnes) qui ne sera jamais réalisée et qu'il n'y a pas d'autre endroit adéquat sur le terrain pour implanter ce bâtiment;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant situé 20, rue des Aulnes.

ADOPTÉE

2012-06-322

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA
CONSTRUCTION D'UN ESCALIER À PLUS DE 1,8 M DU SOL DANS LA
COUR AVANT POUR UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL PROJETÉ SITUÉ
AU 161, RUE BAGOT**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un escalier à plus de 1,8 m du sol dans la cour avant pour un bâtiment multifamilial projeté situé au 161, rue Bagot a été déposée;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété puisqu'elle fait partie intégrante du concept architectural du projet;

ATTENDU QUE le comité n'a toutefois pas recommandé l'acceptation de la demande de PIIA pour l'architecture du bâtiment projeté.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De repousser l'analyse de la demande à l'approbation d'un projet de PIIA.

ADOPTÉE

2012-06-323

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN TOIT PLAT À UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE SITUÉE SUR UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE
INFÉRIEURE À 3000 M² AU 164, RUE DES DEUX-MONTAGNES**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant la construction d'un toit plat à une résidence unifamiliale située sur un terrain d'une superficie inférieure à 3000 m² au 164, rue des Deux-Montagnes a été déposée;

ATTENDU QUE les rénovations projetées visent la réalisation d'un projet avec une partie de toiture plate sur le bâtiment principal, ainsi que sur une extension projetée de type « solarium quatre saisons »;

ATTENDU QUE le terrain du 164, rue Deux-Montagnes a une superficie de 950,3 m²;

ATTENDU QUE les modifications projetées s'intègrent avec le bâtiment existant et le voisinage;

ATTENDU QUE le revêtement utilisé sera un bois torréfié, 20% Douglas, Maxi Forêt;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande conditionnellement au dépôt d'un plan d'architecte-paysagiste pour augmenter le nombre d'espèces indigènes sur la cour avant.

ADOPTÉE

2012-06-324

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
RÉGULARISER LA DIMENSION DU LOT 2 930 736, POUR UN
IMMEUBLE SITUÉ AU 312, CHEMIN MISSISQUOI**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à régulariser la dimension du lot 2 930 736, pour un immeuble situé au 312, chemin Missisquoi a été déposée;

ATTENDU QUE la demande vise à réduire la superficie exigible pour un lot de 10 000 m² à 7 500 m² et l'étendue en front de 50 mètres à 42,12 mètres;

ATTENDU QUE cette dérogation vise à rendre conforme un lot créé par un permis de lotissement erroné en 1999;

ATTENDU QUE le conseil avait exigé en 2004 lors de l'octroi d'une dérogation mineure pour un lot adjacent que les autres lots existants ne soient pas construits;

ATTENDU QUE ces conditions n'ont pas de valeur légale;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à régulariser la dimension du lot 2 930 736 pour un immeuble situé au 312, chemin Missisquoi.

D'abroger les conditions prévues à la dérogation avec le numéro de résolution du conseil municipal 2004-10-460.

ADOPTÉE

2012-06-325

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE MAISON BI-FAMILIALE AVEC GARAGE
À TOIT PLAT SITUÉE SUR LA RUE JONES (LOT 5 027 690)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant la construction d'une maison bi-familiale avec garage à toit plat située sur la rue Jones (lot 5 027 690) a été déposée;

ATTENDU QUE la partie de toit plat représente 38.8% du bâtiment, excédant ainsi le 25% maximum exigé par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'architecture proposée est conforme aux inspirations architecturales pour le PIIA du projet Côte Est ;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant la construction d'une maison bi-familiale avec garage à toit plat située sur la rue Jones (lot 5 027 690).

ADOPTÉE

2012-06-326

ENTENTE DE DÉPART DE MONSIEUR PASCAL SARRAZIN

ATTENDU QU'un litige avait lieu avec monsieur Pascal Sarrazin ;

ATTENDU QU'une rencontre avec une conciliatrice a eu lieu et qu'une entente a été négociée par l'intermédiaire de la conciliatrice dans le dossier de monsieur Pascal Sarrazin ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil appuie ladite entente concernant le départ de monsieur Pascal Sarrazin.

ADOPTÉE

2012-06-327

**PERMANENCE DE MADAME AMÉLIE CASAUBON AU POSTE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE URBANISME**

ATTENDU QUE Madame Amélie Casaubon a débuté sa période d'essai le 23 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE, durant sa période d'essai, Madame Casaubon a démontré les capacités requises pour occuper ce poste et que monsieur Jean-François L Vachon, directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable, a complété le formulaire d'évaluation après une période d'essai et qu'il recommande de confirmer madame Casaubon à ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer madame Amélie Casaubon au poste de secrétaire administrative et ce, à partir du 5 juin 2012, en conformité avec la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES SURNUMÉRAIRES

N.M.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER
ALAIN EMOND**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. C. E-2.2) monsieur Alain Emond dépose une déclaration de mise à jour de sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

N.M.

**DEMANDE D'APPUI À L'INSTAURATION DE LA « MOVE OVER
LAW » AU QUÉBEC**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes font des interventions sur divers sujets tels que :

- Un citoyen pose des questions sur les sujets suivants :
 - le montant que la Ville a investi dans la fête du chocolat
 - si la Ville demande aux organismes d'encourager les entreprises de Bromont
 - le moment où seront installés des panneaux « stop » au coin du boulevard Bromont et la rue Sherbrooke
 - les différences entre le PIIA adopté au point 5.5 et le règlement existant
 - le suivi des travaux sur le développement durable
 - la raison de l'adoption rapide du règlement sur le PIIA
 - la possibilité de voir le livre sur la ville de Bromont
 - le nombre de fois que serviront les plaques de comptage qui seront achetées
 - s'il aurait été avantageux de louer les plaques de comptage
- Un autre citoyen demande si, dans le cadre de la gestion des eaux de surface, le déboisement est un facteur qui est considéré par la Ville.
- Une autre personne intervient sur les sujets suivants :
 - s'il y aura un feu d'artifice le 24 juin à Bromont
 - quand sera réalisée la réfection du chemin Saxby
 - la signification du « Move over law »
 - ce que la Ville entend faire pour solutionner le problème d'accumulation de petites pierres sur la rue John Savage, suite aux pluies abondantes.
- Un autre intervenant se demande pourquoi le Conseil n'est pas au courant que Postes Canada est en processus de relocalisation des boîtes postales. Il demande aussi si la conseillère de son district a circulé sur la rue de la Couronne puisque celle-ci est en mauvais état.
- Un autre citoyen demande ce qu'il faut faire pour que ses plans soient approuvés par le Conseil pour l'implantation de son bâtiment.
- Le dernier intervenant pose des questions concernant les sujets suivants :
 - si les devis sont disponibles pour la réfection de la rue Horizon
 - quand seront effectués les travaux de réfection sur la rue Horizon
 - quand seront effectués les travaux de la rue du Mont-Aki
 - quand seront effectués les travaux suite à l'affaissement du chemin de Gaspé
 - étant donné que la rue du Mont-Aki est escarpé, il se demande si la Ville entend rendre réglementaire les rues existantes

2012-06-328

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21 h 55.

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2012.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM